

Sécu : les transfrontaliers manifestent pour leur régime dérogatoire



<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2013/10/19/20002-20131019ARTFIG00239-secu-les-transfrontaliers-manifestent-pour-leur-regime-derogatoire.php>

FRONTALIERS MOBILISEZ-VOUS !



Affiche du collectif «Frontaliers ou bien» pour appeler à manifester les 16 et 20 octobre.

Le gouvernement compte ramener ces Français qui travaillent en Suisse dans le giron du régime général de la Sécurité sociale. Les transfrontaliers organisent trois nouvelles manifestations ce week-end.

Annemasse, Pontarlier, Saint-Louis. Sur le site [du collectif «Frontaliers ou bien»](#)¹, les appels à manifester ce dimanche 20 octobre se multiplient à la frontière Suisse. Depuis l'annonce le 30 septembre dernier par le gouvernement de la fin du régime dérogatoire de couverture santé dont ils bénéficient, les Français qui travaillent en Suisse entendent défendre leur statut particulier. «Notre particularité est historique. Dans les années 1960, les travailleurs transfrontaliers étaient exclus des régimes de protection sociale aussi bien suisse que français. Nous avons dû mettre en place un régime qui fonctionne très bien! Pourquoi faudrait-il le modifier aujourd'hui», s'insurge le collectif.

Ce régime dérogatoire repose sur un accord conclu avec Berne² il y a douze ans. Celui-ci prévoit que les quelque 160.000 travailleurs transfrontaliers ne sont pas obligés de s'affilier à LAMal³, le système de protection sociale suisse. Ils bénéficient donc d'un droit d'option et peuvent opter soit pour LAMal, soit pour le régime général français de [sécurité sociale](#)⁴, soit pour une [assurance privée](#)⁵. Selon les statistiques cette dernière possibilité est choisie par 90 % des transfrontaliers. «Cette solution est souvent choisie car elle permet d'être couvert pour les soins effectués tant en France qu'en Suisse, contrairement au régime général français qui ne rembourse que les prestations réalisées en France», explique la porte-parole du Groupement des transfrontaliers européens, association qui participera aux manifestations ce week-end. Un choix financier également: «Les assurances privées offrent des taux de cotisations variables et sont particulièrement intéressantes pour les jeunes salariés en bonne santé», précise-t-elle.

Prévu pour 7 ans le régime dérogatoire a déjà été prolongé une fois pour une période de 5 ans. Il arrive cependant à échéance le 31 mai 2014. Selon l'inspection générale des affaires sociales (Igas⁶) missionnée sur le sujet par le gouvernement qui s'interrogeait sur l'opportunité de repousser à nouveau la date butoir, une nouvelle prolongation serait sanctionnée par le Conseil Constitutionnel⁷. L'organisme souligne dans son rapport remis cet été au gouvernement qu'entretenir cette particularité va à l'encontre du principe d'égalité. «Les transfrontaliers⁸ ne participent pas à la solidarité nationale instituée par la Sécurité sociale. En effet, l'assurance maladie française attire largement parmi les frontaliers, les familles et les pathologies les plus lourdes», affirment les experts.

L'Igas propose trois pistes qui permettraient de faire entrer quelques millions d'euros dans les caisses en ramenant les transfrontaliers dans le giron de la Sécu. «L'Igas préconisait de faire cotiser tous les Français qui travaillent en Suisse à la sécurité sociale à un taux de 6 à 8 %. Le gouvernement propose une autre solution. Il souhaite qu'à partir du 1er juin 2014, ils cotisent à 6 % puis à 8 % à partir du 1er juin 2015. Il prévoit en outre une exonération de CSG⁹! C'est un nouveau régime dérogatoire qui ne fait que reconnaître notre spécificité», s'insurge le collectif «Frontalier ou bien» qui critique la réelle intention du gouvernement: «récupérer de l'argent sur le dos des transfrontaliers».

Pour les associations qui défendent le régime dérogatoire, les conséquences de cette réintégration dans le régime général sont multiples. «A ce taux de 8 %, vont s'ajouter les frais liés au paiement d'une assurance complémentaire¹⁰. Financièrement ce sera très lourd dans les budgets des ménages qui seront amputés d'environ 10 %», dénonce le Groupement des transfrontaliers européens. La seconde inquiétude concerne les habitants du pays de Gex (nord-est du département de l'Ain), considéré comme un désert médical. «Comme il y a peu de médecins et pas d'hôpital, les gens vont se faire soigner en Suisse. Comment feront-ils avec une assurance santé qui ne couvre que les soins effectués en France, d'autant plus que certains sont engagés sur des thérapies de longue durée», interroge le groupement.

Pour le collectif qui est venu le 16 octobre défendre son régime dérogatoire à l'Assemblée nationale, la seule solution serait de proroger le système actuel. «C'est tout à fait possible», assure son porte-parole. D'après lui, l'Igas qui invoque l'incompatibilité constitutionnelle d'un prolongement ne tient pas compte du contexte historique. Lorsque le régime dérogatoire a été mis en place, il était question que la Suisse intègre l'Union européenne¹¹ en 2014. Les salariés qui travaillent en Suisse auraient alors bénéficié des conventions européennes qui régissent la protection sociale¹², et l'accord serait devenu sans objet. «Jusqu'à preuve du contraire la Suisse n'a pas intégré l'Union... et la conjoncture économique ne plaide pas pour une prochaine adhésion. On peut donc sans risque reconduire le régime dérogatoire», conclut le collectif.



Anne-Hélène Pommier

journaliste 32 abonnés

Chef de rubrique Patrimoine au Figaro.fr

Liens:

- 1 <http://www.frontaliersoubien.org/>
- 2 <http://plus.lefigaro.fr/tag/suisse>
- 3 http://www.assurance-info.ch/caisse_maladie_LAMal.htm
- 4 <http://plus.lefigaro.fr/tag/securite-sociale>
- 5 <http://plus.lefigaro.fr/tag/assurance>
- 6 <http://plus.lefigaro.fr/tag/igas>
- 7 <http://www.igas.gouv.fr/spip.php?article329>
- 8 <http://plus.lefigaro.fr/tag/transfrontaliers>
- 9 <http://plus.lefigaro.fr/tag/csg>
- 10 <http://plus.lefigaro.fr/tag/assurance-complementaire>
- 11 <http://plus.lefigaro.fr/tag/union-europeenne>
- 12 <http://plus.lefigaro.fr/tag/protection-sociale>